

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 49 du 3 octobre 2014

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de l'armement (DGA)

Texte 13

ERRATUM
de classement.

Du 8 septembre 2014

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

ERRATUM de classement.

Du 8 septembre 2014

NOR D E F A 1 4 5 1 6 9 6 Z

Texte modifié :

Instruction n° 230423/DEF/SGA/DRH-MD/FM1 du 18 juillet 2013 (BOC N° 45 du 25 octobre 2013, texte 3 ; BOEM 300.3.1, 300.4).

Référence de publication : BOC n° 49 du 3 octobre 2014, texte 13.

Le classement dans l'édition méthodique du *Bulletin officiel des armées* du texte ci-après est modifié comme suit :

DATE.	TEXTE.	AJOUTER.
18 juillet 2013	Instruction n° 230423/DEF/SGA/DRH-MD/FM1 (BOC N° 45 du 25 octobre 2013, texte 3 ; BOEM 300.3.1, 300.4) relative au cumul d'activités à titre accessoire des militaires.	810.4.5